

**DECISION DU MAIRE  
PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 2023-71  
Portant application de la participation des familles pour  
« Sport Vacances 2023 »  
Dans le cadre de l'Espace Jeunes**

Le Maire,

- vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- vu la délibération du conseil municipal du 15 juin 2020 intervenue sur le fondement des dispositions du code général des collectivités territoriales, article L 2122-22 et permettant au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences,
- Considérant la mise en place d'une participation financière des familles pour l'activité « Sport Vacances 2023 »

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**- de fixer une participation financière des familles pour l'activité « Sports Vacances 2023 » organisée dans le cadre de l'Espace Jeunes. Cette opération se déroula du 10 juillet au 27 juillet 2023.

**Article 2** - Les tarifs pour les 9 jours d'activités sont fixés à :

<b>Enfants Gantois</b>	<b>Enfants non Gantois</b>
1 Enfant : 50 euros	1 Enfant : 65 euros
2 Enfants : 80 euros	2 Enfants : 104 euros
3 Enfants : 105 euros	3 Enfants : 136 euros

Le tarif du mini séjour de 4 jours est fixé à :

<b>Enfants Gantois</b>	<b>Enfants non Gantois</b>
100 euros	125 euros

**Article 3 -**

Ampliation de la présente décision sera adressée à : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- M. le Préfet dans le cadre du contrôle de la légalité des actes administratifs,
- Mme la Comptable Publique,
- Mme le Régisseur de la régie de recette « Enfance, Jeunesse ».

Acte rendu exécutoire,  
Fait à Gan, le 09 juin 2023



**Le Maire de Gan,**

**Francis PÈES.**

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Pau, y compris par voie dématérialisée sur la plateforme [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.